

⇒ libre, il faut que les plus jeunes soient épaulés, conseillés, guidés par de plus expérimenté.e.s, longuement formé.e.s à l'écoute et à l'encadrement des familles.

L'insuffisance des moyens humains est violent pour le personne mais aussi, on l'imagine sans peine, pour les familles...

Plus que vous ne pouvez l'imaginer. Une maman m'a expliqué que cela faisait onze mois qu'elle n'avait plus pu voir ses deux enfants, qu'elle voyait auparavant à raison de deux heures une fois par mois. Pour quelle raison ? Eh bien tout simplement parce qu'elle avait introduit une demande pour augmenter le temps qu'elle pouvait passer avec ses enfants. Puisqu'elle a introduit une demande de révision de la mesure, la mesure elle-même a été suspendue et, donc, les rencontres entre la mère et ses enfants ont été momentanément supprimées. Le hic : la déléguée en charge de ce dossier est en maladie longue durée, et donc la demande ne peut pas être traitée. Depuis l'introduction de sa demande – onze mois au moment où on se parle ! -, cette mère n'a plus vu ses enfants. C'est épouvantable !

Le personnel de l'aide à la jeunesse n'est pas suffisamment formé à la problématiques des violences conjugales

Une autre maman témoignait récemment du fait que son premier rendez-vous au SAJ – crucial dans le parcours d'aide, et soumis à un protocole très strict - avait été expédié en moins de vingt minutes, et avait été interrompu par d'incessants appels téléphoniques. Pour les mères, ce premier rendez-vous, obtenu souvent après de longs mois d'attente, est pourtant lourd d'enjeux : elles le préparent avec beaucoup de soin et s'y rendent avec un mélange d'appréhension et d'espoir. Vous imaginez leur déception lorsqu'il est bâclé, expédié...

Nous avons de notre côté recueilli le témoignage de Martine, une maman qui ne s'était jamais sentie réellement écoutée par le SAJ et, ensuite, par le SPJ...

Il s'agit là d'un autre dysfonctionnement structurel : beaucoup de mère s'adressent en effet à nous parce qu'elles ne se sentent pas entendues. Elles ressentent un déni de leur parole, et une grande stigmatisation. Il faut bien constater que les conditions d'accueil et d'écoute offertes aux mamans sont très mauvaises. Les mères qui ont besoin d'aide sont souvent stigmatisées par les institutions qui sont censées la leur apporter. Cette stigmatisation est liée à la représentation qu'a la société, et les institutions, de ce que doit être une *bonne mère*. Les attentes à l'égard des mères sont bien plus importantes que celles que l'on a vis-à-vis des pères. Le désir de garder le contact avec ses enfants exprimé par un papa suffit à le considérer comme un *bon père*. La mère, elle, doit en faire bien davantage : elle doit assurer la sécurité physique, matérielle et affective de ses enfants, leur bien-être, etc.

Le déséquilibre est tel que, lorsqu'une mère est victime de violences conjugales, les institutions lui disent en substance ceci : « *Vous devez quitter votre mari, sinon vous vous rendrez responsable des souffrances de vos enfants !* »

C'est le monde à l'envers !

Effectivement. Et parfois, on pousse les mères à la séparation, à la fuite du domicile conjugal avec les enfants, alors même que parfois, cette séparation est elle-même porteuse de risques, pour la mère comme pour les enfants. Le personnel – et c'est là un autre dysfonctionnement structurel – n'est pas suffisamment formé à la problématiques des violences conjugales. Il bénéficie de quelques petites formations mais les notions vues à cette occasion ne sont pas mises en lien avec ses pratiques, elles ne sont pas intégrées.

Les différentes phases de confinements imposées par le Covid ont mis en évidence l'ampleur du phénomène de la violence (post-)conjugale et intrafamiliale : il faudrait donc vraiment s'y attaquer avec intelligence, de manière structurée et structurelle. On est très loin du compte.

Le tableau de l'aide à la jeunesse tel qu'assurée par le SAJ et le SPJ semble vraiment très sombre...

Il l'est. Il faut que l'opinion publique en prenne conscience. Mais, dans les représentations sociales qui sont les nôtres, les familles qui sont accompagnées par ces institutions ne sont pas de *bonnes familles* : sensibiliser l'opinion publique à leurs souffrances passe donc par le démantèlement de ces représentations erronées. C'est ce à quoi s'attellent Vie Féminine ainsi que d'autres associations sensibles à ces problématiques. Au moment d'entamer notre travail avec ces femmes aux prises avec l'aide à la jeunesse, nous ne nous attendions pas à découvrir de tels dysfonctionnements, ni d'une telle ampleur. Ils provoquent des dégâts et des souffrances énormes. C'est d'autant plus terrible que les familles, elles, nourrissent vraiment l'espoir que ces institutions les aident... □

□ □ □

CES VIOLENCES SI MAL CONNUES

Les termes « conflit parental » fleurissent dans les rapports du SAJ et du SPJ. Ceux de « violences conjugales » ou de « violences intrafamiliales » y apparaissent beaucoup moins souvent. Pour Laëtitia Genin, c'est la preuve d'une méconnaissance du phénomène. Et de l'absence de volonté politique d'en faire une réalité à laquelle s'attaquer en priorité.

« *La violence conjugale n'est vraiment pas appréhendée comme elle le devrait par les institutions d'aide à la jeunesse, insiste Laëtitia Genin, coordinatrice nationale de Vie Féminine. Nous recueillons de nombreux témoignages qui vont tous dans le même sens.* » Tel celui-ci : une maman récemment séparée de son compagnon a peur des débuts et fins de week-end, ces moments où le papa vient, soit chercher les enfants à son domicile, soit les y redéposer.

L'ARRACHEMENT

Un matin froid et pluvieux, dans une salle d'audience du palais de justice, section justice de la jeunesse et de la famille. Ewan (six ans) : une enfance fracassée.

Isabelle Philippon (CSCE)

L'avocat entre seul dans la salle d'audience pour défendre un petit bout de six ans, biberonné au Fanta et aux chips paprika, installé à longueur de soirées et de week-ends devant l'écran de la télévision et qui n'entend faire la sieste qu'armé du GSM de sa maman sur lequel défilent des vidéos Youtube. L'école a alerté le SAJ (Service d'Aide à la Jeunesse) il y a trois ans déjà : Ewan présentait de graves retards de développement psychique et physique. Un accompagnement éducatif a été proposé à la maman, qui l'élève seule. Mais l'état d'Ewan a empiré, et les relations entre le SAJ et la maman sont devenues très tendues. L'aide consentie ayant échoué, le dossier a atterri sur le bureau du juge et du SPJ (Service de Protection de la Jeunesse, responsable de l'aide contrainte). Un placement en urgence est requis. « *La situation la plus douloureuse et la plus traumatisante qui soit* », conclut l'avocate. « *Mais il s'agit quasiment, ici, d'une question de survie.* » La maman, apprendra-t-on, vit avec une allocation du CPAS et, malgré la petite aide au logement dont elle bénéficie, le minuscule appartement qu'elle occupe avec Omar est quasiment insalubre. Peu après l'accouchement, son compagnon s'est révélé violent. La jeune maman s'est enfuie de chez lui, le bébé dans les bras. La maison d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales qui l'a hébergée pendant un an, il a bien fallu la quitter un jour.

Depuis, elle a retrouvé un homme. Violent lui aussi. Celui-ci, elle l'a dans la peau, donc elle reste. Et Ewan assiste, impuissant, à des séances de tabassage alcoolisé. « *Je ne m'attendais pas à découvrir autant de violence dans les familles. Il faut comprendre ce que ça fait, pour un enfant ou un ado, de vivre dans une maison qui n'est pas le lieu de la sécurité mais de la violence et du danger* », témoigne ce juge. Or beaucoup de gosses sont confrontés à cette terreur-là, qui a des conséquences dramatiques : « *La plupart des enfants concernés par la protection de l'enfance sont concernés par la violence conjugale. La majorité des enfants délinquants et près des deux tiers des enfants délinquants les plus violents sont des enfants* » ↗

Les violences conjugales auxquelles assistent les enfants sont, avec l'inceste, l'une des pires souffrances que l'on puisse leur infliger.



Elle fait part de ses craintes au SAJ, mais celles-ci ne se retrouvent nulle part dans le rapport rédigé par le service. Un dimanche soir, ainsi que la mère l'avait redouté, le père entre de force dans le domicile de son ex-compagne et saccage l'appartement, devant les enfants apeurés et leur mère. « *Cette maman avait anticipé le risque, et s'en était ouverte au SAJ, en vain. Elle a bien sûr porté plainte à la police, qui a rappelé à son ex-compagnon qu'il ne pouvait pas pénétrer dans le domicile de la mère de ses enfants. Cela en est resté là. Il aurait pourtant fallu faire bien d'autres choses comme, par exemple, prévoir la présence d'un tiers aux moments de l' "échange" des enfants. Le SAJ pourrait prévoir cela s'il voulait bien considérer*

les craintes de la maman comme fondées. »

« *Une femme victime de violences demande souvent au SAJ d'être reçue seule, sans son compagnon. On lui refuse sous prétexte que le protocole prévoit que le SAJ voie toute la famille lors du premier rendez-vous. Comment, dans de telles conditions, imaginer que cette femme puisse expliquer ce qu'elle subit et ce que subissent ses enfants, alors que son bourreau est présent à l'entretien et qu'après il faudra rentrer avec lui à la maison et essayer ses repré-sailles ?!* »

« *La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales doit devenir une priorité sociale et politique. A Vie*

Féminine, nous voulons que tous les témoignages de femmes qui en sont victimes soient relayés. Si cela se fait davantage, alors il y aura un sursaut et ce ne sera plus toléré. C'est ce qui s'est passé avec le mouvement Me Too : cela faisait très longtemps que les femmes témoignaient qu'elles étaient harcelées, voire violentées en toute impunité, sans être entendues ; et puis, le mouvement a fédéré toutes ces voix, et alors la société a pris conscience de l'ampleur du phénomène, l'opinion publique s'est emparée du problème, et le point a fait son apparition dans l'agenda politique. Il faut qu'il se passe la même chose avec les violences conjugales et intrafamiliales : elles doivent devenir une priorité de société, traduite par un engagement politique. »

⇒ *victimes de violences conjugales* », souligne Edouard Durand, juge des enfants au Tribunal de Bobigny (France). (1) La pédopsychiatre israélienne Miri Keren l'a démontré dans plusieurs recherches scientifiques, et un ouvrage dirigé récemment par la psychologue clinicienne française Karen Sadlier fait un point remarquable sur ce phénomène : un mari ou un compagnon violent ne peut pas faire un bon (beau-)père. L'impact traumatique d'une exposition à des violences conjugales est comparable à celui de l'exposition à une scène de guerre ou de terrorisme. C'est-à-dire un fait générant une terreur extrême, la confrontation à la mort. (2) Revenons-en à Ewan. Le parquet soupçonne aussi – c'est encore l'école qui a alerté sur cette possibilité – des gestes déplacés du nouveau compagnon

« Les attentes à l'égard des mères sont énormes »

de la maman à l'égard du gamin. De ces gestes qui peuvent marquer au fer rouge pour la vie entière. Depuis plusieurs mois, le comportement de l'enfant a changé : repli sur soi ou, au contraire, désinhibition inappropriée.

« Avec *Le Consentement, le livre de Vanessa Springora*, et *La Familia grande, celui de Camille Kouchner*, avec aussi les scandales liés à la pédophilie au sein de l'Église ou encore la création du hashtag #MeTooInceste, on assiste à une libération de la parole sur les violences sexuelles et sur l'inceste, souligne encore Edouard Durand, qui copréside par ailleurs la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants. *Tout cela crée de façon inédite une connexion avec la conscience collective. La parole des victimes d'inceste ou de pédophilie existait en effet depuis des décennies, mais la société, autant que les individus qui la composent, mettait des œillères et se bouchait les oreilles. On a longtemps laissé sous silence cette parole. Elle existait, on ne l'entendait pas. Aujourd'hui, non seulement on l'écoute, mais nous nous sentons collectivement responsables de la protection des enfants et de la lutte contre l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants. Il y a une attente puissante de la société pour que les enfants puissent vivre dans une maison où ils sont en sécurité, puissent côtoyer des adultes qui les protègent et les aident à grandir. Et nous devons collectivement en être les garants.* »

Le jugement suivra dans les jours qui suivent : un placement en urgence est requis pour Ewan. □

(1) Une journée particulière, France Inter, 21 mars 2021.

(2) Karen Sadlier avec la collaboration d'Edouard Durand et Ernestine Monai : *Violences conjugales : un défi pour la parentalité*, collection Santé Social, Dunod, Paris 2020.

MAÏTÉ LONNE

Gamine, il lui a été impossible de faire entendre par sa mère fragile et ses grands-parents bourgeois qu'elle était victime d'abus sexuels. L'enfant « difficile », prise en charge par l'Aide à la jeunesse, a été transbahutée de centres d'hébergement pour mineurs en danger en hôpitaux psychiatriques. L'adulte blessée mais résiliente panse ses plaies, et témoigne dans un livre qui coupe le souffle. Rencontre.

Isabelle Philippon (CSCE)

« Je fais mon entrée dans ce monde (1992) au cœur d'une histoire déjà cabossée », campe d'emblée Maïté Lonne dans son livre *Enfants abusés, enfants sacrifiés* (1), que l'on ne referme pas indemne. Sa mère, belge, danseuse professionnelle et instable, rencontre un artiste-peintre qu'elle suit en Norvège. Lorsque celui-ci replonge dans la toxicomanie et l'alcool, elle le quitte et revient en Belgique, une valise à la main et flanquée d'un petit bout de huit mois. La jeune maman est hébergée chez ses parents, avec son bébé. Maïté grandit à Bruxelles, entre une mère paumée et des grands-parents autoritaires et, dit-elle, dénués d'amour et d'empathie. Son grand-père est alors un procureur du roi estimé professionnellement, mais malveillant et autoritaire en famille. Quant à la grand-mère, dénuée elle aussi de toute capacité de tendresse, elle entretient la terreur sous son toit. « *Hurlements, fracas d'objets, injures et brutalités rythmaient un quotidien qui m'effrayait.* » On l'enferme à la cave. Aux réunions de famille, un cousin aux doigts baladeurs la prend sur ses genoux : « *Je sentais son pénis durcir sous moi. Il me masturbait.* » Maïté essaie d'en parler, mais ses révélations

« Tantôt borderline, d'autres fois bipolaire, je suis réduite à l'état d'étiquettes pathologiques »